Cinquante-septième année. - N° 101 A Vendredi 26 mai 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1916

82 – TARN-ET-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTAUBAN

Ventes et cessions

451 844 294 RCS Montauban.
PRODIS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 200000.00 EUR.
Adresse : 136, Impasse de Nouvel, 82710 Bressols.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRESSOLS le 23 mai 2023, la société PRODIS, société par actions simplifiée, au capital de 200 000 euros, dont le siège social est 136 Impasse de Nouvel 82 710 BRESSOLS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 844 294 RCS MONTAUBAN et la société PRODIS 17, société par actions simplifiée, au capital de 8 000 euros dont le siège social est 136 Impasse de Nouvel 82 710 BRESSOLS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 751 321 738 RCS MONTAUBAN, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PRODIS 17 par la société PRODIS. La société PRODIS 17 ferait apport à la société PRODIS de la totalité de son actif, soit 3 390 142 euros, à la charge de la totalité de son passif, soit 2 203 003 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 187 139 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société Comptoir Commercial du Languedoc, société par actions simplifiées, au capital de 2 837 010 dont le siège social est situé Montreveil, Route de Toulouse 81 100 CASTRES, immatriculée sous le numéro 716 320 619 RCS CASTRES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La société PRODIS 17 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 1er juillet 2023. Conformément à l'article L 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de MONTAUBAN au nom des deux sociétés le 23 mai 2023 Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..